

PROCES-VERBAL **de la délibération du Conseil Municipal**

Séance du 28 avril 2008

(Reçu en SP de Sélestat le 21/05/2008)

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**

Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, GASCHY Virginie, SCHWOEHRER Martine, BOUILLÉ Laurence et MM. SIMLER Henri, BRAUN Laurent, GASCHY Christophe, LAUFFENBURGER Mathieu, KEUSCH Jean-Jacques, DEMOUCHÉ Patrice**

Absents excusés : ../..

Secrétaire de séance : **M. KEUSCH Jean-Jacques**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2008

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 31/03/2008.

2. Remplacement d'un agent momentanément indisponible

Depuis le 19 septembre 2007, Mme SIMLER Nicole, adjoint technique 2^{ème} classe, est en arrêt maladie. L'agent a en charge le nettoyage de la mairie école et le fleurissement de la commune.

M. le Maire rappelle que pour pallier à cette absence, Mmes SCHMITT Michèle et WESCHLER Christine assurent le nettoyage du bâtiment mairie école. En séance du 05/11/2007 et du 14/01/2008, le Conseil Municipal a autorisé le paiement des heures complémentaires effectuées par ces deux agents. L'absence de Mme SIMLER Nicole s'étant encore prolongée, les deux agents ont accepté de continuer ce remplacement. M. le Maire propose, pour régulariser la situation :

- de payer les heures complémentaires conformément au décompte de chacun des agents et ce jusqu'au 30/04/2008, selon la législation en vigueur au moment où ces heures ont été effectuées.
- d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme SCHMITT Michèle à 22,5/35^{ème} par semaine au lieu de 15,5/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2008 pour pallier au remplacement de l'agent et ce le temps l'absence de ce dernier. Mme SCHMITT a connaissance que cette augmentation sera de même durée que l'absence de Mme SIMLER et y a donné son accord.
- De créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à raison de 7/35^{ème} à compter du 01^{er} mai 2008. Les contrats se baseront sur les dates d'arrêt maladie de Mme SIMLER Nicole.

De plus, pour assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal a décidé en séance du 14/03/2008 de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire jusqu'au 30/04/2008 à raison de 8/35^{ème}. Cet emploi est actuellement occupé par Mme RUDLOFF Annette. M. le Maire propose de créer à nouveau un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire jusqu'au 30/06/2008 à raison de 14/35^{ème}. L'utilité de ce poste sera revue en juin 2008.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **autorise** le paiement des heures complémentaires pour Mmes SCHMITT Michèle et WESCHLER Christine jusqu'au 30/04/2008, sur présentation d'un décompte d'heure par chacune d'elle et selon la législation en vigueur.
- **donne son accord** à la modification du coefficient horaire de Mme SCHMITT Michèle, agent des services techniques, qui passe de 15,5/35^{ème} à 22h30 par semaine à compter du 1^{er} mai 2008, afin de pallier à l'absence de Mme SIMLER Nicole.
- **créer** un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} mai 2008. Le coefficient horaire est fixé à 7/35^{ème} et la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 281 – IM 283.

- **créer** un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à compter du 1er mai 2008 pour une période de 2 mois. Le coefficient horaire est fixé à 14/35^{ème} et la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération 3 afférent à leur grade, soit IB 281 – IM 283.

ADOPTE À L'UNANIMITE

3. Contrat de territoire

M. le Maire présente au Conseil Municipal la démarche de contrat de territoire, suivi par le Conseil Général du Bas-Rhin, élaboré sur le secteur des Communautés de Communes de Marckolsheim et du Grand Ried. Dans ce cadre, un recensement des projets d'ors et déjà programmés ou susceptibles d'être engagés, dans les six années à venir, par l'ensemble des communes situées sur le périmètre et relevant du dispositif d'intervention habituels du Département est à faire.

Pour notre commune, les projets concernés par le recensement du contrat de territoire sont les suivants :

- Aménagement de la rue de l'école + convention qualité environnement pour enfouissement des réseaux.
- Restauration de l'Eglise de Boesenbiesen
- Aire de pique nique comprenant un bloc sanitaire, banc+chaise au terrain de sports
- Installation d'un plateau multisports
- Extension et modification de la salle socioculturelle existante
- Construction d'un nouvel abri-bus (démolition de l'ancien). Ce projet devrait être réalisé en 2008, mais sera tout de même mentionné dans le recensement du contrat de territoire.

La grille de recensement fera l'objet d'une révision annuelle, ce qui permettra d'ajouter les projets qui interviennent au cours des six années (par exemple : aménagement croisement Rue des Champs et Rue Principale). M. le Maire tiendra le Conseil Municipal informé de l'avance de cette démarche.

4. Abri bus

Après réflexion de la « Commission Travaux », M. le Maire présente le projet retenu pour le nouvel abri bus. Le chiffrage prévisionnel est estimé à 18 000 euros H.T environs.

La commission continuera de travailler afin d'ajouter quelques modifications techniques et d'obtenir un chiffrage plus précis de l'opération. La construction d'un nouvel abri-bus sera soumise au dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération (autorisation d'urbanisme, marchés publics, conventions).
- **charge M. le Maire** de solliciter les divers organismes en vu de l'attribution de subvention

ADOPTE À L'UNANIMITE

5. Rue de l'école : choix du maître d'oeuvre

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Rue de l'Ecole, M. le Maire précise que suite à une consultation, trois offres ont été réceptionnées en mairie concernant la mission de maîtrise d'oeuvre. Après étude des différentes propositions, M. le Maire propose de retenir l'offre de TOPOS Aménagement à Obernai.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de confier à TOPOS Aménagement, la maîtrise d'oeuvre, pour le projet d'aménagement de la Rue de l'Ecole,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention

ADOPTE À L'UNANIMITE.

6. Divers et informations

a) Achat photocopieur

En raison de la vétusté du photocopieur actuel, M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'acquérir un nouvel équipement. Divers devis ont été sollicités. Après étude de ces derniers, M. le Maire propose de retenir l'offre de CANON RBR pour un montant de 2 140 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **donne son accord** à l'acquisition du photocopieur par le biais de la société CANON RBR pour un montant de 2 140 euros HT.
- **autorise** M. le Maire à signer le bon de commande.

ADOpte À L'UNANIMITE.

b) Soirée fleurissement

Cette année, la soirée fleurissement aura lieu le jeudi 8 mai 2008 à 20h à la salle socioculturelle. A l'occasion de cette dernière le projet d'abri bus sera présenté.

c) Subvention AVS

Par courrier en date du 20/03/2008, l'Association Vacances Sélestat sollicite l'aide de la commune, sur le plan local, afin d'aider les familles susceptibles d'envoyer leurs enfants en séjour de vacances.

Le Conseil Municipal, en séance du 23/02/2007, a attribué un montant de 1,22 euros/jour/enfant à l'AVS pour tous les enfants de Boesenbiesen qui participent à un séjour. L'AVS sera informée de cette décision dans les meilleurs délais.